

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Monsieur Frans DESMEDT, Maire de Saint Just en Chaussée, atteste que la délibération n° 113bis/2012 relative à l’approbation de la modification n° 3 du PLU de Saint Just en Chaussée est affichée en mairie depuis le 5 février 2012.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à St Just-en-Chaussée, le 22 février 2013.

Frans DESMEDT

Conseiller Général

Maire de Saint-Just-en-Chaussée